



Succession de CDD droit du travail

Par **NininoIT**, le **23/07/2019 à 15:50**

Bonjour

j ai été embauché en cdd en novembre 18 jusqu à fin avril

à fin avril j ai eu un autre cdd de 1 mois jusqu à fin mai

puis mon employeur a considéré de me faire un autre cdd jusqu au 3/8/19

puis il y a 10 jours ils me disent qu ils vont me faire un autre cdd jusqu au 23/12/19

hier ils viennent me voir et me disent qu ils ont un pb sur le cdd et me demandent de leur ramener mon dernier cdd

ils gardent donc le contrat et me refont un cdd de mai à décembre

bref ils reviennent sur la durée puis me demandent de leur rendre le contrat pour m en faire un autre

en gros j ai l impression que ce qu ils font n est pas très net. Étant italien je ne connais pas toutes les lois françaises en terme de contrats de travail

pouvez vous m aider ?

merci à vous

Par **Prana67**, le **23/07/2019 à 17:55**

Bonjour,

Pouvez vous préciser les motifs des différents CDD?

Par **P.M.**, le **23/07/2019 à 18:18**

Bonjour,

En tout cas, normalement, l'employeur ne peut pas vous demander de rendre votre dernier CDD pour en rédiger un autre, il faudrait en conserver une copie...